

Commune :  
VEUZAIN-SUR-LOIRE (167)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1545K  
Document vérifié et numéroté le 01/02/2023  
ABLOIS - PTGC  
Par Aline RUFFATO  
Inspectrice des finances publiques  
Signé

BLOIS  
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastreale  
10, rue Louis Bodin  
CS 50001  
41026 BLOIS CEDEX  
Téléphone : 02.54.55.71.51  
sdif41@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : K  
Feuille(s) : 000 K 03  
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/1250  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 01/02/2023  
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par GEOMEXPERT BLOIS (2)

Réf. : B05601  
Le 23/01/2023

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la remise 6463.  
A -----, le -----

(1) Rayer les vants ou multiples. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renvoi par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...).  
(3) Précisez les noms et qualité du géomètre s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité esportant, etc. ...).

*Modification selon les enregistrements d'un acte à publier*

